

La Caroline du Sud propose une loi qui rendrait illégal le fait de demander un certificat de vaccination

écrit par Marcher sur des oeufs | 31 janvier 2022



Le vent tourne, ce n'est pas le moment de lâcher ! Quand on vous dit que ça bouge !

QUE FAIT LA FRANCE TRES SOUCIEUSE DES DROITS DE L'HOMME ?

La proposition de loi de l'État rendrait illégal de demander le statut vaccinal d'une personne

Une nouvelle loi proposée [en Caroline du Sud](#) rendrait illégal pour certaines institutions de demander à une personne son

statut de vaccination [COVID-19](#) .

« Le gouvernement n'a pas le droit de vous obliger ou de vous dire de vous faire vacciner ou de menacer vos moyens de subsistance si vous ne le faites pas », a déclaré le représentant de l'État William Chumley, co-sponsor du projet de loi, connu sous le nom de H.4848.

Un représentant d'une entité publique, privée ou à but non lucratif qui pose des questions sur le statut vaccinal d'une personne contre la COVID-19 devrait être condamné à une amende de plus de 14 000 \$ ou à une peine d'emprisonnement d'au plus un an, ou les deux, selon le [texte du projet de loi](#) .

« La Caroline du Sud ne voulait pas participer à ce combat », a déclaré Chumley aux médias locaux. *« Cela nous a été apporté par le gouvernement fédéral. »*

Le projet de loi est actuellement discuté dans un comité de la Chambre d'État.

Les législateurs qui ont parrainé le projet de loi ont déclaré qu'ils soutenaient la mesure car elle peut servir de rempart contre la coercition du gouvernement.

« Il s'agit de protéger les gens contre le fait d'être forcés ou contraints de se faire vacciner à des fins d'emploi, d'admission à l'école ou de services gouvernementaux », a déclaré le représentant de l'État Wayne Long, un républicain, à [Channel 2 News](#) .

« Je reçois des appels de personnes littéralement chaque semaine suppliant la législature de prendre une sorte de mesure pour protéger les droits des personnes, pour protéger leur vie privée et pour les empêcher d'être forcés ou contraints à obtenir un vaccin qu'ils ne veulent franchement pas obtenir. », a ajouté Long. *« Et même pour les personnes qui ont reçu le vaccin, j'ai parlé avec beaucoup d'entre elles, c'est vraiment une question de confidentialité. »*

L'avocat du droit du travail de Caroline du Sud, Jeremy Summerlin, a déclaré aux médias locaux qu'il pensait que le projet de loi serait très difficile à mettre en œuvre.

« Vous mettez les employeurs dans une position impossible », a fait remarquer Summerlin. « Vous avez maintenant une loi (proposée) de l'État qui dit que si vous posez des questions à ce sujet et essayez de vous conformer à la loi fédérale, vous irez en prison », a-t-il ajouté.

« Et si vous demandez à votre collègue son statut vaccinal et que vous êtes juste en train d'avoir une conversation? » il a dit. « Et si vous êtes infirmière et que vous posez la question à une collègue infirmière à ce sujet ? Voulez-vous que les forces de l'ordre locales entrent et les arrêtent à cause de cette loi ? »

Le projet de loi intervient deux semaines après que la Cour suprême, dans une opinion majoritaire de 6 à 3, a bloqué une norme temporaire d'urgence de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA) qui obligeait les employés des entreprises de 100 travailleurs ou plus à se faire vacciner ou à se soumettre à tests hebdomadaires. Et mardi, l'OSHA a [publié](#) une annonce indiquant qu'elle retirerait officiellement la règle mercredi.

Le COVID-19 est la maladie causée par le [virus du PCC \(Parti communiste chinois\)](#) .



[Jack Phillips](#)

Journaliste de dernière minute

Suivre

Jack Phillips est un journaliste de dernière minute à The Epoch Times basé à New York.

Traduction Google

https://www.theepochtimes.com/proposed-state-law-would-make-it-illegal-to-request-a-persons-vaccine-status_4235736.html?utm_source=partner&utm_campaign=ZeroHedge